

→ CLUB
LOOKÉA



CIRCUITS
NOUVELLES
FRONTIERES

LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER* - GRÈCE

Depuis le 1er mai 2022, il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée aux frontières grecques.

Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet¹ :

- Fournir un certificat de vaccination.

Pour les voyageurs de 12 ans et plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :

- Soit le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h avant votre départ.
- Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponibles sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 05/05/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

